

# Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

## Déclaration du groupe de la CGT

La CGT se retrouve dans le constat et les préconisations formulées par l'avis qui nous est soumis aujourd'hui.

Des modifications institutionnelles intervenues ces trente dernières années avec le processus de décentralisation, mais aussi différents transferts de souveraineté vers l'échelon européen, nous obligent à reconsidérer la place de l'État dans notre système politique et administratif.

La crise actuelle révèle au grand jour les méfaits d'un capitalisme débridé dans lequel le refus de réguler les marchés, la soumission aux objectifs financiers immédiats, le recul des services publics se révèlent désastreux pour les populations en France, en Europe et au-delà. Cela mine les fondements même de notre pacte social républicain.

Cette crise a démontré à la fois l'utilité des amortisseurs sociaux pour atténuer ses conséquences pour les populations les plus fragiles, en même temps qu'elle a justifié une intervention plus forte de la puissance publique, incarnée particulièrement par l'État dans notre pays.

Il est donc particulièrement bienvenu que notre assemblée indique ce qui, à son sens, devrait constituer les principes de fonctionnement et d'organisation de l'État dans les territoires : un État stratège et développeur, favorisant la cohésion entre les habitants comme entre les territoires et plaçant l'intérêt général au cœur de ses interventions.

La CGT estime que l'État doit pouvoir se redonner des moyens d'intervention : la multiplication d'agences ou d'autorités dites indépendantes, le recours quasi-systématique aux partenariats publics-privés dans certains secteurs, la perte de recettes fiscales pérennes car établies sur le développement économique, ont fragilisé l'intervention de l'État.

Retrouver des marges de manœuvre, c'est pouvoir compter sur une administration solide et efficace, composée de fonctionnaires et agents publics compétents, avec une garantie de statut leur permettant d'exercer leurs missions au service de l'intérêt général.

L'avis souligne qu'il est nécessaire à la fois d'instaurer de nouvelles régulations fiscales, financières et bancaires, et de trouver les voies et moyens d'une meilleure appropriation des enjeux par les citoyens, pour qu'ils puissent être partie prenante des décisions publiques.

Si, dans tout système démocratique, l'élection des représentants est le moment décisif où s'expriment les choix des citoyens, elle ne clôt pas l'intervention démocratique. Dans un moment où la crise de représentation atteint l'ensemble des corps constitués, nous avons à réinventer en permanence des modes de concertation, de consultation, de débats publics, si nous voulons éviter des incompréhensions pouvant amener rapidement au rejet, pas seulement de telle ou telle politique, mais bien de toute forme de représentation instituée.

L'avis propose plusieurs pistes en ce sens à partir de la notion de « *démocratie élaboratrice* », nul doute que cette thématique, où se joue le « *vivre ensemble* », peut susciter des prolongations par de futurs travaux pour le CESE.

Enfin, la CGT insiste sur la question de l'évaluation des politiques publiques. Celle-ci est indispensable pour pouvoir améliorer, rectifier, rendre plus efficaces les différentes interventions publiques. Mais cette nécessaire évaluation doit se faire de manière démocratique et non bureaucratique. Elle ne doit pas servir de paravent à une politique brutale de réduction d'emplois, sous la seule règle de l'économie budgétaire systématique, en ignorant, voire en méprisant, les représentants des personnels, mais aussi les élus locaux et les populations dans les territoires. C'est ce que la CGT constate avec la mise en œuvre actuelle de la RGPP, que nous combattons résolument. Sa suspension « *temporaire* » serait donc particulièrement utile pour se donner les moyens d'un véritable diagnostic partagé afin d'engager les réorientations qui s'imposent.

Sans surprise donc, la CGT a voté l'avis.